

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, vendredi 21 janvier 2022

VACCINATION CONTRE LA COVID-19 DANS LE RHÔNE : DEUX OPÉRATIONS DE VACCINATION POUR LES ENFANTS DE 5 À 11 ANS SONT ORGANISÉES AU GROUPAMA STADIUM LES MERCREDIS 26 JANVIER ET 2 FÉVRIER

Afin de faciliter l'accès à la vaccination des enfants de 5 à 11 ans, à la demande de l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le SDMIS organise avec la contribution de l'Olympique Lyonnais Groupe et les URPS médecins et infirmiers, **deux opérations de vaccination dédiées aux enfants de 5 à 11 ans au Groupama Stadium, à Décines-Charpieu, les mercredis 26 janvier et 2 février, de 9h à 13h30.**

Accès avec ou sans rendez-vous ; les rendez-vous peuvent être pris depuis le site sante.fr ou Doctolib vaccination ville de Décines-Charpieu.

La vaccination des enfants de 5 à 11 ans inclus **nécessite le consentement des deux parents mais la présence d'un seul parent accompagnateur suffit.**

Si un seul des deux parents est présent : il signe le formulaire d'autorisation parentale et déclare sur l'honneur que l'autre parent a donné également son consentement à la vaccination de l'enfant.

Si les deux parents sont présents : les deux parents signent le formulaire d'autorisation parentale.

Quel est le schéma vaccinal des enfants de 5 à 11 ans ?

- Pour les enfants n'ayant pas eu le Covid-19, un schéma à deux doses du vaccin pédiatrique à 21 jours d'intervalle sera réalisé.
- Pour les enfants ayant eu le Covid-19, un délai de 2 mois doit être respecté après l'infection et la vaccination. Une fois le délai de deux mois passé, une seule dose de vaccin sera proposée.

Pour savoir si l'enfant a déjà contracté le virus du Covid-19, un test sérologique rapide (TROD) pourra être effectué sur place, avant la vaccination. Il suffit de piquer le bout du doigt afin d'y prélever une goutte de sang. Si le test est positif, cela signifie que l'organisme a déjà développé des anticorps et qu'une deuxième dose ne sera pas nécessaire. Si le test est négatif, deux doses de vaccin, à trois semaines d'intervalle, seront nécessaires.

Dans le Rhône, 9 centres proposent la vaccination pédiatrique en complément de l'offre vaccinale proposée par les médecins ou pédiatres, ainsi que par les infirmiers qui peuvent aussi vacciner sur prescription médicale. Par ailleurs, certains services de protection maternelle et infantile (PMI) peuvent proposer la vaccination.

Pour en savoir plus, [consulter la rubrique dédiée sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#), ainsi que le flyer « J'ai un enfant qui a entre 5 et 11 ans, Mes questions sur sa vaccination contre le Covid-19 » >>>>

La vaccination constitue une arme essentielle contre le Covid-19, y compris pour les enfants.

Contacts presse :

Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes - pref-communication@rhone.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes - ars-ara-presse@ars.sante.fr

